

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 25 AVRIL 2024

Délibération n°2024-04-09

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 avril, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vérin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	29
■ Nombre de votants	:	30
■ Date de la convocation	:	le 17 avril 2024

**Objet : Maison des services - Rénovation de la crèche à Vérin : Avenant n°1 au lot 10 :
Electricité – Entreprise BEAUX ÉLECTRICITÉ**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir de Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir à M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Franceline COMAS -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.
------------	----------------------------

M. le Président explique qu'en cours de chantier, il est constaté que les luminaires actuellement en place dans plusieurs pièces (salle d'éveil, locaux techniques, chambres, sanitaires et bureau) sont d'une ancienne génération et ne sont plus commercialisés. Lors de la consultation, il n'était pas prévu de les changer. En cas de besoin de remplacement d'ampoule, il faudrait les remplacer, or depuis le 1^{er} janvier 2024, ces installations ne sont plus commercialisées. Il est donc proposé de profiter du chantier en cours pour les remplacer et les harmoniser avec les luminaires installés dans les pièces rénovées.

Impact financier de l'avenant :

Montant initial du marché :

- Montant HT : 26 857.00 €
- Montant TVA : 5 371.40 €
- Montant TTC : 32 228.40 €

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 4 093.00 €
 - Montant TVA : 818.60 €
 - Montant TTC : 4 911.60 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 15.24 %

Nouveau montant du marché :

- Montant HT : 30 950.00 €
- Montant TVA : 6 190.00 €
- Montant TTC : 37 140.00 €

Ainsi il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant n°1 au lot 10,
- D'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Approuve l'avenant n°1 au lot 10,
- Autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Michel DEVRIEUX